



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

RER

Question écrite n° 44426

Texte de la question

M. Franck Marlin attire l'attention de Mme le secrétaire d'Etat aux transports sur les dysfonctionnements de la ligne D du RER, et plus particulièrement ceux de la ligne Paris-Corbeil-Malesherbes, devenue tronçon de la ligne D depuis sa connexion, il y a un an, avec les stations gare de Lyon-Chatelet. Certes, la direction régionale (réseau Sud-Est) de la SNCF s'est, récemment, engagée à améliorer les conditions de transport mais il semblerait que tous les éléments de réponse aux préoccupations des usagers n'aient pas été apportés. En effet, cette ligne ne bénéficie pas d'une desserte normale de RER : les trains sont moins nombreux que ceux des autres lignes du RER, ce qui la rend plus lente. Cette situation est, malheureusement, régulièrement aggravée par les retards chroniques dans les deux sens de 10, 15 voire 30 minutes. Beaucoup de voyageurs sont, ainsi, contraints d'emprunter, par leurs propres moyens, la ligne C déjà surchargée ou celle de Melun. Il lui demande s'il ne serait pas souhaitable de mettre en place des trains semi-directs, ce qui correspond à une demande réelle sur cette ligne. Il mentionne également les carences matérielles (pannes, insuffisance de chauffage...) des rames à étages, ce qui provoque de vives reprobations de la part des usagers franciliens de bout de ligne épuisés par trois à quatre heures de transport par jour.

Texte de la réponse

La desserte de Corbeil et Malesherbes est actuellement assurée, en heures de pointe, à intervalle de trente minutes et, en heures creuses, à raison d'un train par heure. Une nouvelle grille de desserte de la ligne D du RER est en cours de définition ; elle s'insère dans un projet global d'amélioration de la régularité des circulations, qui témoigne de la volonté de mieux répondre aux attentes des voyageurs. Dans ce cadre, il est envisagé d'augmenter la fréquence des trains en heures de pointe ; la desserte devrait être assurée au quart d'heure. La mise en service de ce projet, qui sera soumis au Syndicat des transports parisiens, est prévue en janvier 1998. La SNCF a par ailleurs d'ores et déjà pris un certain nombre de mesures pour réduire le nombre des dysfonctionnements : la maintenance préventive du matériel roulant a été sensiblement renforcée ; du matériel de réserve a été mis en place dans certaines gares du réseau et des interventions systématiques de contrôle et d'entretien sont régulièrement opérées sur les installations les plus sollicitées par la circulation des trains. Enfin, un système d'information des voyageurs en temps réel est en cours d'installation dans les gares de la ligne D. L'opération devrait être achevée en juin 1997.

Données clés

Auteur : [M. Marlin Franck](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44426

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : transports

Ministère attributaire : transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 1996, page 5628

Réponse publiée le : 24 février 1997, page 984